



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 17 SEPTEMBRE 2018, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSÉ.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et monsieur Magella Tremblay.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absents avec motivation : Monsieur Denis Roy et monsieur Réjean Morency.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Rés. #18-272
Avis de
convocation

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #18-273
Attribution du
contrat -
Patinoire au
village

Attendu que la municipalité a invité trois (3) entreprises à soumissionner pour les travaux d'acquisitions et installations de nouvelles bandes à la patinoire du village;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit:

Soumissionnaire	Conformité	Prix \$ (taxes incluses)
Profab 2000	O	81 919,69
Les Entreprises Catsports Inc.	N	88 683,34

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que la Municipalité accorde le contrat pour l'acquisition et l'installation de nouvelles bandes à la patinoire du village à la firme Profab 2000» pour un montant de 81 919,69 \$ (taxes incluses), payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur dix (10) ans.

Rés. #18-274
Fonds de
dévelop. des
territoires
milieux ruraux

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme «Fonds de développement des territoires - milieux ruraux» pour la réalisation d'une passerelle d'accès entre le rang St-Julien et la rue des Lupins;

Attendu que le projet a été accepté;

Attendu que dans le cadre des discussions avec les propriétaires des terrains sur lesquels la municipalité projetait de faire passer la passerelle, ces derniers souhaitent que la municipalité y réalise une rue, plus tôt qu'une passerelle uniquement;

Attendu que les travaux pour lesquels la subvention a été accordée doivent être exécutés avant le 28 février 2019;

Attendu que la municipalité ne peut respecter l'échéancier avec son projet;

En conséquence:

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

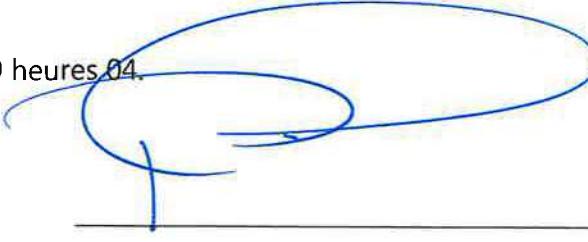
Que le conseil municipal soumette une nouvelle demande de subvention dans le cadre du programme «Fonds de développement des territoires - milieux ruraux» à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour le remplacement de la patinoire du village et que monsieur Martin pouliot, directeur des Loisirs est autorisé à signer la demande. Ce projet remplace celui visant la réalisation d'une passerelle reliant le rang St-Julien à la rue des Lupins.

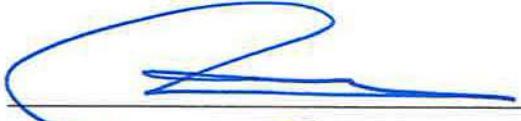
Période de questions

Malgré la présence de deux citoyens à la séance extraordinaire, il n'y a pas eu de période de questions.

Fin de la séance

Levée de la séance à 19 heures 04.


Parise Cormier, mairesse


Martin Leith, secrétaire-trésorier